

#### MINISTERE DES TRANSPORTS

# AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE CÔTE D'IVOIRE

Abidjan, le 30 DEC. 2022

Décision n° 010973/ANAC/DTA/DSV portant adoption de l'amendement n°1, édition n°2 du Guide de délivrance d'autorisation exceptionnelle en navigabilité « GUID-AIR-4122 »

#### LE DIRECTEUR GENERAL,

- **Vu** la Constitution :
- **Vu** la Convention relative à l'aviation civile internationale signée à Chicago le 07 décembre 1944;
- Vu le Règlement n° 08/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 portant adoption du Code communautaire de l'aviation civile des Etats membres de l'UEMOA;
- Vu l'Ordonnance n°2008-08 du 23 janvier 2008 portant Code de l'aviation civile ;
- **Vu** le Décret n°2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » en abrégé (ANAC) ;
- Vu le Décret n° 2013-285 du 24 avril 2013 portant nomination du Directeur Général de l'Administration autonome de l'Aviation civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile en abrégé « ANAC » ;
- **Vu** le Décret n°2014-97 du 12 mars 2014 portant réglementation de la sécurité aérienne ;
- Vu le Décret n°2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu le Décret n°2022-160 du 09 mars 2022 portant modification des Articles 7, 9 et 10 du Décret n°2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu l'Arrêté n°326/MT/CAB du 20 août 2014 autorisant le Directeur Général de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile à prendre par Décision les Règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile ;
- **Vu** l'Arrêté n°060/MT/CAB du 06 août 2019 portant approbation du Règlement Aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à la navigabilité des aéronefs, dénommé RACI 4006 ;
- Vu l'Arrêté n°068/MT/CAB du 23 septembre 2019 portant approbation de la politique d'exemption aux exigences règlementaires de l'aviation civile, dénommé RACI 1009 ;

**Sur** proposition du Directeur de la Sécurité des Vols, et après examen et validation par le Comité de travail relatif à la réglementation de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile,

#### DECIDE:

#### Article 1: Objet

La présente décision adopte l'amendement n°1, édition n°2 du Guide de délivrance d'autorisation exceptionnelle en navigabilité, référencé « GUID-AIR-4122 ».

#### Article 2: Portée de l'amendement

L'amendement n°1, édition n°2 du GUID-AIR-4122 porte notamment sur le changement de la codification du RACI 4122 en GUID-AIR-4122, conformément à la procédure de maîtrise des documents « PROC-ORG-1500 ».

#### Article 3: Entrée en vigueur

La présente décision abroge toutes les dispositions antérieures, notamment la Décision n°00003427/ANAC/DCSC/DAJR du 07 novembre 2013 portant adoption du Guide de délivrance d'autorisation exceptionnelle en navigabilité « RACI 4122 ».

Elle entre en vigueur et est applicable à compter de sa date de signature.



#### PJ:

- Amendement n°1, édition n°2 du Guide de délivrance d'autorisation exceptionnelle en navigabilité, référencé « GUID-AIR-4122 »
- Note d'accompagnement

#### **Ampliations:**

- Toutes Directions de l'ANAC
- SDIDN (Q-Pulse et site web ANAC)
- Tout organisme de maintenance d'aéronef
- Tout exploitant d'aéronef

#### **MINISTERE DES TRANSPORTS**



# AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE CÔTE D'IVOIRE

### NOTE D'ACCOMPAGNEMENT

AMENDEMENT N°1, EDITION N°2,

du Guide de délivrance d'autorisation exceptionnelle en navigabilité, référencé « GUID-AIR-4122 »

L'amendement n°1 du GUID-AIR-4122 est une nouvelle édition (2ème édition). Elle annule et remplace les éditions antérieures.



AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE CÔTE D'IVOIRE

Réf.: GUID-AIR-4122

# GUIDE DE DELIVRANCE D'AUTORISATION EXCEPTIONNELLE EN NAVIGABILITE

«GUID-AIR-4122»

Approuvé par le Directeur Général et publié sous son Autorité

Deuxième édition - Septembre 2022





« GUID-AIR-4122»

**Edition** 2

Date: 06/09/2022 Amendement 1 Date: 06/09/2022

#### **PAGE DE VALIDATION**

	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	DATE/VISA
	LEGBEDJI Philippe	Inspecteur stagiaire AIR	06/03/2055
REDACTION	COULIBALY Mamadou	Sous-Directeur de la Navigabilité des Aéronefs (SDNA)	Sour Directour Source Land Land Land Land Land Land Land Land
VALIDATION	Konan KOFFI	Président du Comité de Travail relatif à la Règlementation de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile	résident du Convité de Trava Relatif à la Réglementation de la Sécurité et la Sûret de l'Aviation Civile
APPROBATION	Sinaly SILUE	Directeur Général	30 12 12022 ANAC LE DIRECTEUR GENERAL JAMON TAILE DE IN

« GUID-AIR-4122»

Edition 2

Date: 06/09/2022 Amendement 1 Date: 06/09/2022

#### **LISTE DES PAGES EFFECTIVES**

Dage		Édition	Amendement				
Page	numéro	date	numéro	date			
0	2	06/09/2022	1	06/09/2022			
i	2	06/09/2022	1	06/09/2022			
ii	2	06/09/2022					
iii	2	06/09/2022	1	06/09/2022			
iv	2	06/09/2022	1	06/09/2022			
V	2	06/09/2022	1	06/09/2022			
vi	2	06/09/2022	1	06/09/2022			
vii	2	06/09/2022	1	06/09/2022			
viii	2	06/09/2022	1	06/09/2022			
ix	2	06/09/2022 1		06/09/2022			
Х	2	06/09/2022	1	06/09/2022			
xi	2	06/09/2022	1	06/09/2022			
1-1	2	06/09/2022	1	06/09/2022			
2-1	2	06/09/2022	1	06/09/2022			
2-2	2	06/09/2022	1	06/09/2022			
2-3	2	06/09/2022	1	06/09/2022			
2-4	2	06/09/2022	1	06/09/2022			
2-5	2	06/09/2022	1	06/09/2022			
APP 1-0	2	06/09/2022	1	06/09/2022			
APP 1-1	2	06/09/2022	1	06/09/2022			
APP 1-2	2	06/09/2022	1	06/09/2022			
APP 2-0	2	06/09/2022	1	06/09/2022			
APP 2-1	2	06/09/2022	1	06/09/2022			
APP 2-2	2	06/09/2022	1	06/09/2022			



« GUID-AIR-4122»

**Edition** 2

Date: 06/09/2022 Amendement 1 Date: 06/09/2022

#### **INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS**

	AMENDE	MENTS			RECTIFI	CATIFS	
N°	Applicable le	Inscrit le	par	N°	Applicable le	Inscrit le	par
0-1	Incorporé dar	ns la présente	édition				
_							
			<u> </u>				



« GUID-AIR-4122»

Edition 2 Date: 06/09/2022 Amendement 1 Date: 06/09/2022

#### **TABLEAU DES AMENDEMENTS**

Objet	Date - Adoption/Approbation - Entrée en vigueur - Application		
Création du document	29/10/2013 07/11/2013 07/11/2013		
- Changement de la codification du RACI 4122 en GUID-AIR-4122 conformément à la procédure de maitrise des documents PROC-ORG-1500; - Changement de la structure du document conformément à la procédure de maitrise des	.3 0 DEC 2022		
documents PROC-ORG-1500;  - Mise à jour des documents de référence;  - Modification de la liste des abréviations;	.3 0 DEC 2022		
	Création du document  - Changement de la codification du RACI 4122 en GUID-AIR-4122 conformément à la procédure de maitrise des documents PROC-ORG-1500;  - Changement de la structure du document conformément à la procédure de maitrise des documents PROC-ORG-1500;  - Mise à jour des documents de référence;		



« GUID-AIR-4122»

**Edition** 2

Date: 06/09/2022 Amendement 1 Date: 06/09/2022

#### **TABLEAU DES RECTIFICATIFS**

Rectificatif	Objet	Date de publication



« GUID-AIR-4122»

**Edition** 2 **Date**: 06/09/2022 Amendement 1 Date: 06/09/2022

#### LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE

Référence	Source	Titre	N° Révision	Date de Révision
RACI 1009	ANAC	Politique d'exemption aux exigences règlementaires de l'aviation civile	2 (2 <sup>ème</sup> édition)	17 octobre 2019
Doc 9760	OACI	Manuel de Navigabilité	Edition 4	2020



« GUID-AIR-4122»

**Edition** 2

Date: 06/09/2022 Amendement 1 Date: 06/09/2022

#### LISTE DES ABREVIATIONS

AD/CN: Airworthiness Directive / Consigne de Navigabilité

**ALI:** Airworthiness Limitation Items

**ANAC:** Autorité Nationale de l'Aviation Civile

CMR: Certification Maintenance Requirements

EDTO: Vols à temps de déroutement prolongé (Extended Diversion

Time Operation). Dans certains documents, le terme ETOPS est

utilisé.

**ETOPS** Extended Range Twin Engine Operation Performance Standard

MEL: Minimum Equipment List/Liste Minimale d'Equipement

MOE: Manuel des spécifications de l'Organisme d'Entretien

RACI: Règlement Aéronautique de Côte d'Ivoire

**PE:** Programme d'Entretien



« GUID-AIR-4122»

**Edition** 2

Date: 06/09/2022 Amendement 1 Date: 06/09/2022

#### LISTE DE DIFFUSION

C = -1 =	Diversities (Court Diversities (Courties de MANAC	Support	de diffusion
Code	Direction/Sous-Direction/Service de l'ANAC	Papier	Numérique
DG	Direction Générale		X
DSSC	Direction de la Sécurité et du Suivi de la Conformité		Х
DSV	Direction de la Sécurité des Vols		Х
DTA	Direction du Transport Aérien	Χ	X
SDIDN	Sous-Direction de l'Informatique et de la Documentation Numérique		X



« GUID-AIR-4122»

**Edition 2** 

Date: 06/09/2022 Amendement 1 Date: 06/09/2022

#### LISTE DES TERMES ET DEFINITIONS

Dans le présent guide, les expressions et termes ci-après ont les significations suivantes :

**Aéronef :** Tout appareil qui peut se soutenir dans l'atmosphère grâce à des réactions de l'air autres que les réactions de l'air sur la surface de la terre.

Lorsque ce terme est employé seul, il doit être considéré qu'il couvre l'aéronef et tous ses éléments constitutifs, à savoir : cellule, moteur(s), hélice(s), équipements.

Autorité : Autorité de l'Aviation Civile d'un Etat.

Exploitant: Propriétaire d'un aéronef, exploitant d'un aéronef ou son représentant.



#### « GUID-AIR-4122»

**Edition** 2

Date: 06/09/2022 Amendement 1 Date: 06/09/2022

#### **TABLE DES MATIERES**

	PAGE
PAGE DE VALIDATION	I
LISTE DES PAGES EFFECTIVES	11
INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS	III
TABLEAU DES AMENDEMENTS	IV
TABLEAU DES RECTIFICATIFS	V
LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE	VI
LISTE DES ABREVIATIONS	VII
LISTE DE DIFFUSION	VIII
LISTE DES TERMES ET DEFINITIONS	IX
TABLE DES MATIERES	x
CHAPITRE 1. GENERALITES	1
1.1. OBJET	1 1
CHAPITRE 2. CONDITIONS DE DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION EXCEPTIONNELLE	1
2.1. TYPOLOGIE DES AUTORISATIONS	
APPENDICE 1 : FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION EXCEPTIONNELLE AERONEF	1
ADDENDICE 2 - FORM III AIRE DE DEMANDE D'ALITORISATION EXCEPTIONNELLE AGREMENT	1



« GUID-AIR-4122»

**Edition** 2

Date: 06/09/2022 Amendement 1 Date: 06/09/2022

#### **CHAPITRE 1. GENERALITES**

#### 1.1. Objet

Le présent guide définit les modalités de traitement d'une autorisation exceptionnelle (dérogation ou déviation), concernant :

- les aéronefs.
- les organismes agréés.

Cette procédure ne traite pas des dérogations et des déviations aux exigences opérationnelles (équipement, MEL etc.).

#### 1.2. Domaine d'application

Cette procédure est applicable aux :

- Aéronefs immatriculés en République de Côte d'Ivoire,
- Organismes agréés RACI 4145,
- Exploitants d'aéronefs,
- Organismes de gestion de maintien de la navigabilité;
  - Tous autres organismes agréés par l'ANAC.

#### 1.3. Nature et base règlementaire des autorisations spéciales

Les autorisations exceptionnelles peuvent être :

- des « dérogations » ou
  - des « déviations » pour les autres autorisations.

#### 1.3.1. Les dérogations

Le Règlement RACI 1009 permet à l'ANAC d'accorder des dérogations de durée limitée aux exigences règlementaires en cas de circonstances opérationnelles ou de nécessité opérationnelle imprévues et urgentes à condition de ne pas affecter le niveau de sécurité.

#### 1.3.2. Les déviations

Les déviations sont des autorisations exceptionnelles portant sur des manuels ou des procédures et sont accordées sur les mêmes bases règlementaires que l'approbation de ces mêmes manuels ou procédures.





« GUID-AIR-4122»

**Edition** 2

Date: 06/09/2022 Amendement 1 Date: 06/09/2022

# CHAPITRE 2. CONDITIONS DE DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION EXCEPTIONNELLE

#### 2.1. Typologie des autorisations

#### 2.1.1. Autorisations exceptionnelles pour aéronefs

Il s'agit d'autorisations couvrant des non conformités affectant la navigabilité de l'aéronef.

#### Dérogations

#### a) Définition non approuvée

- Modification/réparation non approuvée,
- Dommage/défaut non rectifié selon un standard approuvé,
- Equipement monté sans document libératoire approprié.

#### b) Butée d'entretien relevant de la certification de type non respectée

- AD/CN,
- Limitations de navigabilité (ALI et vies limites),
- CMR hors celles identifiées CMR\* pour lesquelles aucune dérogation n'est autorisée,
- EDTO, hors celles identifiées « not to exceed » pour lesquelles aucune dérogation n'est autorisée.

#### c) Prorogation d'une visite ou une autorisation d'exploitation.

#### Déviations

Dépassement de butée d'entretien ne relevant pas de la certification de type et définie dans le programme d'entretien (PE) de l'aéronef.

Une déviation sera dite « mineure » dans les cas suivants :

#### « GUID-AIR-4122»

Edition 2

**Date**: 06/09/2022 **Amendement** 1

Date: 06/09/2022

	Type de butée	Valeur maximale de la déviation pour une classification « mineure »				
Butées	s exprimées en heures de vol :					
-	en Transport Aérien Commercial	10 % ou 500 heures (première limite atteinte)				
	en Aviation Générale (AG) pour du « gros entretien » (opération concernant les grandes visites de cellule type 2000h / 6 ans, révision générale de moteur ou d'hélice ainsi que les visites de prolongation de vie pour les planeurs.)	2 %				
	en AG pour du « petit entretien »	10 %				
Butée:	s exprimées en calendaire :					
-	1 an ou moins	10 % ou 1 mois (première limite atteinte)				
-	plus de 1 an sans excéder 3 ans	2 mois				
-	plus de 3 ans	3 mois				
But	ées exprimées en cycle ou atterrissages	5 % ou 250 cycles/atterrissages (première limite atteinte)				

Les déviations dépassant les limites du tableau ci-dessus seront dites « majeures ».

- **Note 1**: Les valeurs de déviation du tableau ci-dessus sont à considérer comme des dépassements au-delà des butées du programme d'entretien approuvé, intégrant le cas échéant, les tolérances prévues au programme d'entretien.
- **Note 2**: Quand une visite a fait l'objet d'une autorisation exceptionnelle, les échéances des visites suivantes seront déterminées à partir de la butée à laquelle la visite aurait dû être réalisée. Les extensions ne sont pas cumulables.
- **Note 3**: Dans le cas de butées multiples (exemple heures et calendaires), une déviation accordée sur l'une des deux butées n'affranchit pas de l'autre butée.
- **Note 4**: Si des items de certification sont inclus dans une visite, une déviation accordée sur la visite ne suffit pas à autoriser le report de ces items de certification qui doit faire l'objet d'une demande de dérogation.





« GUID-AIR-4122»

Edition 2

Date: 06/09/2022 Amendement 1 Date: 06/09/2022

#### 2.1.2. Autorisations exceptionnelles pour un organisme

#### Les dérogations

Lorsque qu'il y a non-conformité à une exigence du règlement ou que le certificat est impacté (exemple intervention maintenance en base ponctuelle sur site non listé sur le certificat), la demande sera traitée comme une dérogation.

#### Les déviations

Seront considérées comme « déviations » les autorisations couvrant une non-conformité aux spécifications approuvées de l'organisme qui n'impactent pas la conformité aux autres exigences du règlement ni le certificat. En d'autres termes, la déviation ne porte que sur le fait que les spécifications ne sont pas respectées ; si le caractère urgent et/ou ponctuel de la déviation ne justifiait son traitement par une autorisation exceptionnelle, elle serait susceptible d'être approuvée au travers d'une révision des spécifications.

Exemple: Exercice d'un privilège optionnel non prévu dans les spécifications (lorsqu'un tel privilège n'a pas à faire l'objet d'une mention sur le certificat):

- pour un atelier agréé RACI 4145: intervention sur un site en ligne non inclus au MOE,
- pour un organisme de gestion de la navigabilité : intervention sur variante d'aéronef non prévue dans les spécifications, lorsque le certificat inclut le type d'aéronef concerné.

#### Cas particulier des modifications d'agrément nécessitant une transition

L'ANAC peut autoriser, avant leur approbation, la mise en œuvre totale ou partielle de certaines modifications envisagées par l'organisme dans le cadre d'un plan de transition, qui ne nécessite alors pas de dérogation/déviation (exemple : déménagement progressif entre 2 sites de maintenance).



« GUID-AIR-4122»

Edition 2 Date: 06/09/2022

Amendement 1 Date: 06/09/2022

#### 2.2. Conditions d'acceptabilité

#### 2.2.1. Caractère exceptionnel / imprévu / urgent et de durée limitée

Le postulant doit démontrer :

- que sa demande a pour cause des circonstances imprévues. Une autorisation exceptionnelle ne doit pas être envisagée a priori lors de la planification des actions de mise en conformité avec la réglementation,
- qu'il y a une urgence opérationnelle,
- que toutes les pistes non dérogatoires ont été explorées pour y faire face.

L'autorisation exceptionnelle ne doit pas être utilisée comme un moyen de s'affranchir sans motif valable d'une procédure normale plus contraignante ou plus coûteuse.

En particulier, s'agissant des autorisations aéronefs, la possibilité d'un laissezpasser doit être envisagée en priorité. Toutefois, la solution « autorisation exceptionnelle » est la seule possible lorsque le type de vol envisagé ne peut règlementairement être réalisé sous Laissez Passer.

L'ANAC ne délivrera l'autorisation que pour une durée limitée.

#### 2.2.2. Impact sur la sécurité

Le postulant doit apporter toutes les justifications et proposer toutes les mesures compensatoires jugées nécessaires pour garantir qu'un niveau de sécurité acceptable est maintenu.

Certaines autorisations exceptionnelles « aéronefs » peuvent nécessiter un avis favorable du détenteur de certificat de type (dérogations aux données de certification ou extension significative d'un intervalle d'entretien).

Exemples de dispositions compensatoires (autorisations « aéronefs ») :

- une visite supplémentaire du rang inférieur,
- une vérification particulière,





« GUID-AIR-4122»

Edition 2

Date: 06/09/2022 Amendement 1 Date: 06/09/2022

- des inspections répétitives,
- des limitations d'emploi (y compris suspension de certains privilèges opérationnels tels que l'EDTO).

#### 2.2.3. Evaluation et décision par l'ANAC

Voir au paragraphe 6 les modalités pratiques de demande et de l'approbation.

Dans le cadre de l'évaluation de la demande, un contrôle sur site (autorisation « organisme ») ou une inspection physique de l'aéronef concerné (autorisation « aéronef ») peut être conduits par l'ANAC.

Le postulant ne peut considérer que sa demande a été acceptée (et donc en particulier, pour les autorisations aéronefs, que l'aéronef est apte au vol) qu'à réception de l'accord écrit de l'ANAC.

#### 2.3. Traitement pratique

#### 2.3.1. Contenu du dossier de demande

Le dossier de demande doit décrire :

- l'identification claire de l'objet de la demande,
- les articles réglementaires ou les paragraphes du manuel qui ne sont plus respectés,
- les privilèges opérationnels impactés,
- le caractère exceptionnel/imprévu/urgent des circonstances qui motivent la demande,
- les justifications relatives à la sécurité et les mesures compensatoires,
- les mesures prises pour recouvrer une situation normale dans les délais de l'autorisation exceptionnelle.

Voir appendice 1: Exemple de formulaire autorisation exceptionnelle aéronef

Voir appendice 2: Exemple de formulaire autorisation exceptionnelle agrément





« GUID-AIR-4122»

**Edition 2** 

Date: 06/09/2022 Amendement 1 Date: 06/09/2022

#### APPENDICE 1: FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION EXCEPTIONNELLE **AERONEF « FORM-AIR-4211 »**



Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'ivoire

#### FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION **EXCEPTIONNELLE POUR AERONEF**

SPECIAL AUTHORIZATION APPLICATION FORM **FOR AIRCRAFT** 

« FORM-AIR-4211 »

Édition : 2

Date: 06/09/2022 Amendement: 1 Date: 06/09/2022

1.		CAISON SOCIALE DU DE OR CORPORATE NAME OF AF		Cliqu	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.						
2.	DEMANDE / AP	PLICATION			☐ Dérogation/Derogation ☐ Déviation / Deviation						
3.		OCALISATION DU SIEG									
	D'IVOIRE / HEAI	ADQUATERS LOCATION IN CO.	Phone								
4.	CONTACT DU E	DEMANDEUR /		-							
	APPLICANT CONTACTS		Fax								
5.	NILIMERO DE	LA DEMANDE (RESER\	E-Mail	,							
э.		UMBER (FOR ANAC ONLY)	TEALANAC, ,								
6.	AERONEF (1) /										
In	nmatriculation Registrationl	Modèle <i>Mode</i>			néro de série erial Number		TSN Time Since New	CSN Cycle Since New			
7.	MOTEUR (1) /	ENGINE (1)									
	Position	Modèle et type	P/N		Numéro de sé		TSN	CSN			
	Position	Model and type	Part Numb	ber	Serial Numb	er	Time Since New	Cycle Since New			
-	FOLUDENAENT	(1) /EQUIPEMENT (1)									
٥.	Position	Modèle et type	P/N		Numéro de sé	Ária	TSN	CSN			
	Position	Model and type	Part Numl	ber	Serial Numb		Time Since New	Cycle Since New			
9.	TYPE DE VISIT	E (1) /TYPE OF VISIT (1)									
10	). OPERATIONS	D'ENTRETIEN/MAINTENA	ANCE OPERATIONS	s							
11	1. OBJET DE L'AU	JTORISATION EXCEPTION	ONNELLE / PURF	POSE OF							
12	د. NORME(S) VIS	SÉ(E)S /CONCERNED STANE	DARDS								
13		CONCERNEE(S) DU PRO									
		la rubrique adaptée à l'au		tionnelle	demandée/ Use t	he ap	propriate topic related	to the requested			
				per	rmission.						
1	4. Privilège(s) op	pérationnel(s) impacté	≦(s)/Operational								
1		ceptionnel /imprévu/u ceptional/unforseen/urgenc	_								
	compensatoir Compensatory M	relatives à la sécurité res/ Justifications for safet Measures e sécurité / Attach a safet	ty and								

17. Dates de début et de fin souhaitée / Desired start and

end dates



Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire

# FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION EXCEPTIONNELLE POUR AERONEF

SPECIAL AUTHORIZATION APPLICATION FORM FOR AIRCRAFT

« FORM-AIR-4211 »

Édition : 2 Date : 06/09/

Date: 06/09/2022 Amendement: 1 Date: 06/09/2022

18. Mesures prises pour recouvrer une situation normale dans les délais de l'autorisation exceptionnelle/ Measures taken to recover a normal situation within the time of the exceptional authorization	
19. Situation de l'aéronef dans son cycle d'entretien (visites de rang inférieur et supérieur), et état technique de l'appareil (travaux différés, absence de limitations : EDTO, CN., pièces à vies et temps limites,) / Aircraft maintenance status cycle (lower and upper visits, and aircraft technical status (deferred works, time and life limit parts : ETOPS, AD, life limit parts,)	
20. NOM DU RESPONSABLE DESIGNE ENTRETIEN DE L'ORGANISME/ NAME OF AIRWORTHINESS MANAGER	21. NOM ET PRENOMS DU RESPONSABLE QUALITE DE L'ORGANISME/ NAME OF QUALITY MANAGER
Signature	Signature
Date	Date
22. NOM DE L'INSPECTEUR / INSPECTOR NAME  Avis de l'Inspecteur/Inspector view	
Signature :	Date ::
créer des moyens alternatifs de conformité avec les disposition	lle ne doit pas avoir pour objectif de contourner les exigences ou de ons de sécurité ou de rendre facultatif le respect de ces exigences. It aim to circumvent the requirements or to create alternative means of these requirements optional.



« GUID-AIR-4122»

Edition 2 Date: 06/09/2022 Amendement 1

Date: 06/09/2022

#### APPENDICE 2: FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION EXCEPTIONNELLE **AGRÉMENT « FORM-AIR-4212 »**



Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire

# FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION EXCEPTIONNELLE POUR AGREMENT

SPECIAL AUTHORISATION APPLICATION FORM
FOR APPROVED ORGANIZATION

« FORM-AIR-4212 »

Édition: 02

Date: 06/09/2022 Amendement: 01 Date: 06/09/2022

23.	NOM ET/OU RAISON SOCIALE DU DE COMPANY NAME OR CORPORATE NAME OF AR							
24.	DEMANDE / APPLICATION			Dé	rogation	n/Derog <b>a</b>	tion	Déviation /Deviation
25.	ADRESSE DE LOCALISATION DU SIEGE EN COTE D'IVOIRE / HEADQUATERS LOCATION IN COTE D'IVOIRE							
	D TO ME / MEADQUATERS LOCATION IN CO	Phone						
26.	CONTACT DU DEMANDEUR /	Fax						
	APPLICANT CONTACTS	E-Mail						
27.	NUMERO DE LA DEMANDE (RESERVI APPLICATION NUMBER (FOR ANAC ONLY)							 
28.	AGREMENT / APPROVAL							
	Numéro d'agrément / Approval Nu	mber						
	Domaine d'activité / Activity							
	Site concerné / Concerned site							
29.	OBJET DE L'AUTORISATION EXCEPTION PURPOSE OF THE SPECIAL PERMIT	ONNELLE						
30.	NORME(S) VISÉ(E)S / CONCERNED STANDARDS		-			·		
31.	PRIVILÈGE(S) OPÉRATIONNEL(S) IMP OPERATIONAL PRIVILEDGES IMPACTED	ACTÉ(S) /						
32.	CARACTÈRE EXCEPTIONNEL /IMPREVEXCEPTIONAL/UNFORSEEN/URGENCY NATUR					_		
33.	JUSTIFICATIONS RELATIVES A LA SEC							
	MESURES COMPENSATOIRES (JOIND	RE L'ETUDE						
	DE SECURITE) / JUSTIFICATIONS FOR SAFETY AND COMPENSA	TORY MEASURES						
-	(ATTACH A SAFETY EVALUATION)	FFFE / persone		4415				
34.	DATES DE DEBUT ET DE FIN SOUHAIT		TART	AND I	ND DATE			 
	Date de début souhaitée / Desire	d start date						
	Date de fin souhaitée/ Desired en	d date						
35.	MESURES PRISES POUR RECOUVRER SITUATION NORMALE DANS LES DEL L'AUTORISATION EXCEPTIONNELLE ATTAKEN TO RECOVER A NORMAL SITUATION VOF THE EXCEPTIONAL AUTHORIZATION	AIS DE MEASURES						
36.	NOM ET PRENOMS DU RESPONSABL L'ORGANISME / NAME OF QUALITY MANA	•		37.				 IGEANT RESPONSABLE DE
Sig	nature			Sig	nature			





Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire

# FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION EXCEPTIONNELLE POUR AGREMENT

SPECIAL AUTHORISATION APPLICATION FORM
FOR APPROVED ORGANIZATION

« FORM-AIR-4212 »

Édition : 02 Date : 06/09/2022

Amendement : 01 Date : 06/09/2022

Date	Date
38. NOM DE L'INSPECTEUR / INSPECTOR NAME	
Avis de l'Inspecteur / Inspector view	
	Date:
Signature	Date ::
NOTA BENE: L'accord éventuel de l'autorisation exceptionnelle ne doit pas avoir pour objectif de contourner les exigences ou de créer des movens alternatifs de conformité avec les dispositions de sécurité ou de rendre facultatif le respect de ces exigences.	

— FIN —